

ASSOCIATION NER
62, route de Dépée
33590 GRAYAN ET L'HOPITAL

MAIRIE DE GRAYAN ET L'HOPITAL
Monsieur Le Maire
58, rue des Goélands
33590 GRAYAN ET L'HOPITAL

Objet : Sécurité incendie
Mise en danger des 15 000 résidents du domaine EURONAT

Monsieur le Maire,

Suite au rapport de l'association IFE sur les anomalies en matière de sécurité incendie dans le domaine EURONAT, la commune a demandé au préfet le passage de la commission de sécurité incendie en 2020.

Cette commission s'est rendue sur le site en date du 16 mai 2023 et a rendu son rapport.

Ce rapport ci-joint prend en compte en page 2 un nombre d'effectif de public accueilli de 7 200 personnes alors que nous sommes au moins 15 000 pendant la saison touristique.

La commune a fait réaliser un état des lieux par des huissiers et géomètres assermentés.

Il ressort de ces comptages :

- Dans la zone camping, sur les 1400 emplacements de camping, il y a 413 mobil home et 287 caravanes fixes qui comportent 6 lits. Le nombre de personnes est donc au minimum de 7 000 (4200 dans les logements fixes et 2800 dans le reste du camping) au lieu des 4200 annoncées.
- Dans les villages de bungalows, il a été constaté 1341 logements qui comportent une moyenne de 6 lits. Le chiffre est donc de 8 000 lits.

Soit un total de 15 000 personnes à évacuer en haute saison.

Déjà dans un courrier de mai 2007, la SAS EURONAT reconnaissait l'existence de 8.000 lits dans les villages et de nombreux logements ont été construits depuis 2007 dans les villages de bungalows et dans le camping (pièce jointe).

Il est anormal que la commission ait travaillé avec des chiffres faux.

Le PRIF n'est pas respecté.

Il s'en suit que les mesures préconisées pour sécuriser 7 200 personnes sont inappropriées pour sécuriser les 15 000 personnes réellement accueillies.

En particulier, le nombre de sorties de secours pour évacuer en cas d'incendie est probablement très insuffisant.

La vie des 15 000 résidents est en jeu.

Vous trouverez ci-joint copie du courrier reçu du SDIS en novembre 2022.

Ce courrier indique que le maire est responsable de la sécurité incendie des citoyens.

A ce titre, le Maire a également la responsabilité de vérifier que les recommandations de la commission de sécurité soient appliquées.

Bien que les recommandations de la commission ne soient pas adaptées au nombre réel de public accueilli, nous avons constaté sur place que les recommandations de la commission ne sont pas appliquées.

En particulier :

- la recommandation N° 8 demande la création de 3 sorties de secours. A ce jour deux sorties seulement sont terminées.
- la recommandation N°4 demande un balisage avec éclairage. Elle n'est pas respectée.

Ces deux recommandations font l'objet d'une mise en demeure d'exécuter avant le 1 juillet 2023 (page 11 du rapport).

- La recommandation N°1 demande que les bois morts soient éliminés alors que la SAS EURONAT cesse de les ramasser à partir du 15 juin. Ils ont été présents durant toute la saison 2023 au moment où les risques d'incendie sont maximums. Nous joignons quelques photos d'exemples parmi des dizaines de dépôts constatés dans tout le domaine.

Nous vous demandons de contacter Monsieur le préfet pour qu'il fasse établir de toute urgence un nouveau rapport en fonction des chiffres réels de public accueilli avec des instructions précises applicables avant le premier Juin 2024 afin que la saison touristique 2024 se fasse dans des conditions de sécurité responsables.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement que vous pourriez souhaiter et pour participer à une réunion sur le site si nécessaire.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

Le président de l'association NER
Gilles de Bohan



Copie à Monsieur le Préfet de la Gironde.
Copie au SDIS à Monsieur le Directeur Départemental

PJ :

- Copie du rapport de la commission
- Copie du courrier reçu du SDIS
- Copie courrier EURONAT du 16 mai 2007
- Photos des sorties existantes au Nord du domaine
- Photos des amas de bois mort.